

FONDATION HOSPICES CIVILS DE LYON

3 quai des Célestins

69000 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Hospices Civils de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre bureau le 13 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre » en page 9 de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact sur les présents comptes annuels du règlement comptable ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous portons à votre connaissance :

- La note « Règles et Méthodes comptables » en pages 7 et suivantes de l'annexe qui précise les principes appliqués pour l'établissement des présents comptes annuels.
- Ainsi que la note « Le compte d'emploi des ressources » en page 19 de l'annexe précisant la méthode retenue pour l'établissement du compte d'emploi des ressources.

Nous nous sommes assurés que les règles et méthodes comptables mises en œuvre pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice étaient en conformité avec le règlement ANC 2018 -06 modifié par le règlement 2020-08.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Fondation décrites dans l'annexe concernant notamment :

- L'évaluation des fonds dédiés et des projets « à payer » sur la base des éléments disponibles à ce jour et des délibérations du conseil d'administration de votre Fondation,
- L'établissement du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi des ressources
- Et, le traitement comptable des placements.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives (lorsqu'elles peuvent raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci).

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 20 avril 2021

Pierre-Emmanuel FORT
L'un des associés



SARL FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

FONDATION HCL

3 quai des Célestins
69002 LYON
Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

 **Sommaire**

1. Comptes annuels	3
1.1. Bilan	3
1.2. Compte de résultat	5
1.3. Annexe	6
1.4. Compte de résultat par origine et destination	16
1.5. Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public	17
1.6. Annexe au CER	19

Bilan

ACTIF	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISE (I)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres			210 260	21 042
Avances et acomptes versés sur commandes				1 302
Valeurs mobilières de placement			1 500 000	1 500 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités			3 764 985	1 714 407
Charges constatées d'avance			6 088	6 793
ACTIF CIRCULANT (II)	0	0	5 481 334	3 243 543
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	0	0	5 481 334	3 243 543



Bilan

PASSIF	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 500 000	1 500 000
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	497 363	379 994
Excédent ou déficit de l'exercice	400 046	117 369
Situation nette (sous total)	2 397 409	1 997 363
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	2 397 409	1 997 363
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	648 128	0
Total II	648 128	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		477 252
Total III bis	0	477 252
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	79 170	63 454
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	43 696	31 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 122 731	673 536
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	190 000	
Total IV	2 435 797	768 928
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + III bis + IV + V)	5 481 334	3 243 543


Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		8 267
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	310 000	
Subventions		310 000
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 548 239	
Mécénats	428 358	
Legs, donations et assurances-vie	68 193	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	382 827	
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	2	784 686
Total I	4 710 618	1 102 953
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	184 460	208 066
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Aides financières	3 381 011	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 856	1 859
Salaires et traitements	152 258	145 203
Charges sociales	68 430	61 408
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	533 703	
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	4	328 203
Total II	4 311 523	742 837
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	399 095	360 116



Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-05)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 431	2 579
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 431	2 579
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 431	2 579
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	400 526	362 695
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 200	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	1 200	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 680	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 680	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-480	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	4 713 249	1 105 533
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 313 203	742 837
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		61 564
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		306 890
EXCEDENT OU DEFICIT	400 046	117 369

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature	13 200
Prestations en nature	
Bénévolat	

TOTAL

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature	
Mises à disposition gratuite de biens	13 200
Prestations en nature	
Personnel bénévole	

TOTAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION HCL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 5 481 334 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 400 046 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2021 par les dirigeants de la fondation.

Présentation de l'association

La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes.

Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants :

- Améliorer l'accueil et le confort à l'hôpital,
- Accélérer les projets de recherche et l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches au-delà des traitements.

Les moyens d'action de la Fondation consistent en :

- Collecter, par tous moyens et auprès de tous partenaires, les fonds privés nécessaires à la mise en œuvre d'actions entrant dans l'objet de la Fondation, notamment par voie d'appel public à la générosité,
- Organiser et soutenir toutes manifestations et campagnes d'information, toutes publications d'articles et d'ouvrages et animer un site internet destinés à l'information du public et des professionnels de la santé,
- Financer, acquérir, gérer et mettre à disposition des biens mobiliers et immobiliers qui contribuent à la réalisation de son objet,
- Promouvoir, soutenir et participer à des initiatives et actions portées par des organismes privés ou publics en relation avec l'objet de la Fondation.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Fonds Dédiés

La collecte des ressources est utilisée par le Conseil d'Administration lors du vote de soutien à des missions sociales. Ces montants votés sont alors inscrits dans un compte 419100 de "projets à verser" qui apparait en autres dettes pour un montant de 2 122 731 € au 31/12/2020.

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources issues de la générosité publique », en contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés sur dons ou legs affectés ». Au 31/12/2020 les fonds dédiés de la Fondation HCL sont de 648 128 € et se décomposent de la manière suivante :

- Axe confort : 1 171.8 €,
- Axe Accompagnement : 18 467.10 €,
- Axe recherche : 43 521.16 €,
- Projets : 526 294.42 €,
- Legs : 58 673.38 €.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produit des exercices futurs en « Utilisations des fonds dédiés sur ressources issues de la générosité publique » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Traitement des legs, donations et assurances-vie

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

A compter du 1er janvier 2020, le règlement ANC n°2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux différents événements des libéralités.

Les assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire sont comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs, donations ou assurance-vie sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie de la Fondation et notamment de sa dotation initiale, des contrats de capitalisation ont été souscrits, pour un montant global de 1.5 millions d'euros. Ces contrats présentent une moins-value latente globale de 77 K€ au 31/12/2020. Toutefois, le capital étant garanti à échéance aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la clôture.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la Fondation.



Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes,
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état,
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Elles sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Une contributions volontaire en nature n'a pas été mentionnée en pied de compte de résultat et du CER. Elle correspond à un accord de partenariat conclu avec l'association RCF Radio pour une chronique santé quatre mardis par mois pour la période du 1er septembre 2020 au 1er juillet 2021.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, la Fondation a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'application du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 a modifié la présentation du bilan et du compte de résultat.

Les états financiers sont présentés ainsi :

- la colonne 2020 telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 et la colonne 2019 telle qu'arrêté et publiée selon le règlement CRC n°99-01. Cela a pour conséquence de présenter certains postes prévus sur la face du bilan et du compte de résultat 2019 selon le règlement CRC n°99-01 alors que ces postes n'existent plus dans le bilan et le compte de résultat 2020 selon le règlement n°2018-06. Dans ce cas, seul le montant relatif à 2019 sera mentionné dans la colonne 2019 sur la ligne correspondant à ce poste supprimé,
- un même poste sur deux lignes différentes ayant un libellé identique. Sur l'une des deux lignes, un chiffre sera positionné sur la colonne 2019 ; sur l'autre ligne, un autre chiffre sera positionné sur la colonne 2020.

Concernant :

- Les Fonds dédiés : le poste « Fonds dédiés » situé au titre de l'année 2019 en dessous des provisions est remonté en dessous des capitaux propres dans la rubrique « Fonds reportés et dédiés »,



- Les produits d'exploitation : le poste "autres produits" au titre de l'année 2019 a glissé vers les ressources liées à la générosité du public en 2020 et a été décomposé en fonction de la nature des ressources (dons manuels, mécénats, Legs, donations et assurance vie),
- Les charges d'exploitation : les dépenses relatives aux missions sociales sont comptabilisées à la rubrique "aide financière" en 2020 et en « autres charges » en 2019,
- La ligne « report de ressources non utilisées des exercices antérieurs » a été remontée en 2020 dans les produits d'exploitation au niveau de la ligne « Utilisation des fonds dédiés »,
- La ligne « engagements à réaliser sur ressources affectées » a été remontée en 2020 dans les charges d'exploitation au niveau de la ligne « reports en fonds dédiés ».

Autres éléments significatifs

L'application du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08 dans la Fondation n'a pas généré de changement de méthode comptable.

Notes sur le bilan

Actif circulant*Etat des créances*

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 216 348 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	210 260	210 260	
Charges constatées d'avance	6 088	6 088	
Total	216 348	216 348	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Le poste "autres" s'établit à 210 260 € et est principalement composé de produits à recevoir dont:

- 5 000 € en lien avec une convention de mécénat signée avec la mutuelle verte le 19 juin 2019 pour le projet exosquelette. L'objectif de cette convention étant le financement de la formation et de l'aménagement d'une chambre pour 10 000 € dont 5 000 € ne seront versés que lors du début des travaux en 2021. Il est prévu une condition résolutoire sur les 5 000 € restant, si les travaux n'ont toujours pas débuté dans 3 ans,
- 12 500 € relatifs à une convention avec la société HEMOTECH SAS, signée en date du 30/08/2019 sur les 3 axes d'intervention de la fondation HCL et plus particulièrement sur le service néphrologie de l'hôpital Herriot. Cette convention a une durée de 7 ans et est valorisée à 30 000 € par an, soit une somme de 210 000€,
- 100 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec le Fonds de dotation Dentressangle en date du 15 décembre 2020. L'objectif de ce financement est de permettre la réalisation de projets de recherche menés par le Professeur Emmanuel Morelon et ses équipes, sur la thématique de la transplantation au sein du Service de transplantation, de néphrologie et d'immunologie clinique, incluant notamment, le développement de la bio-collection,
- 90 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec le CIC Lyonnaise de banque en date du 28 février 2020. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 120 000 € en 4 versement de 30 000 € annuels dont 30 000 € versés en 2020. L'objectif de ce financement est de permettre la réalisation d'un projet porté par le Professeur Tristan-ferry, « Phages et phagothérapie : des virus pour traiter les infections bactériennes résistantes aux antibiotiques », sur l'Hôpital de la Croix Rousse.

Fonds propres*Tableau de variation des fonds propres*

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000				1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	379 994	117 369			497 363
Excédent ou déficit de l'exercice	117 369	-117 369	400 046		400 046
Situation nette	1 997 363		400 046		2 397 409
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 997 363		400 046		2 397 409

Dettes*Etat des dettes*

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 435 797 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 170	79 170		
Dettes fiscales et sociales	43 896	43 896		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 122 731	2 122 731		
Produits constatés d'avance	190 000	190 000		
Total	2 435 797	2 435 797		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Au 31 décembre 2020 la Fondation présente également un passif de 2 122 731 € qui correspond au montant restant à verser sur des projets votés par le conseil d'administration.

Charges à payer

	Montant
Honoraires np	10 626
Dettes provis. pr congés à payer	22 316
Charges sociales s/congés à payer	10 463
Formation continue cap	775
Total	44 181

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 088		
Total	6 088		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	190 000		
Total	190 000		

Les produits constatés d'avance concerne les conventions de mécénat pluriannuelle de :

- la CIC pour 90 000 €,
- et du Fonds de dotation Dentressangle pour 100 000 €.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 4 440 euros

Subventions d'exploitation

La Fondation s'est vue attribuée, au cours de l'exercice, une subvention de fonctionnement des HCL de 310 000 euros.

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation					310 000	310 000
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						310 000

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Donations

Détail des legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	65 193
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	80 912
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	58 673
SOLDE DE LA RUBRIQUE	58 673

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Projets Généraux	387 270	420 939	281 914			526 294	16 580
Projets Recherche	8 412	35 109				43 521	
Projets Accompagnement	270	18 197				18 467	
Projets Confort	387	785				1 172	
Legs	80 912	58 673	80 912			58 673	
TOTAL	477 252	533 703	362 827			648 128	16 580

15

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)		Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 546 239	3 546 239		
- Legs, donations et assurances-vie	65 193	65 193		
- Mécénat	426 358	426 358		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 633			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	4 713 249	4 400 616		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 434 147	3 434 147		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	244 134	244 134		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	4 313 203	4 211 984		
EXCEDENT OU DEFICIT	400 046	188 631		
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)		Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature	13 200	13 200		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	13 200	13 200		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	13 200	13 200		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	13 200	13 200		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC-1999-01)	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC-1999-01)
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 – MISSIONS SOCIALES	3 434 147		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 037 789	
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3 434 147		1.2 Dons, legs et mécénats	3 546 239	
1.2 Réalisées à l'étranger			- Dons manuels	65 193	
- Actions réalisées par l'organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	426 358	
			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	244 134				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	244 134				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 678 282		TOTAL DES RESSOURCES	4 037 789	
TOTAL DES EMPLOIS					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	533 703		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	362 827	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	188 631		DEBIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	4 400 616		TOTAL	4 400 616	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBIT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	188 631	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	188 631	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC-1999-01)	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC-1999-01)
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger	13 200		Prestations en nature	13 200	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			TOTAL	13 200	
TOTAL	13 200				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBIT D'EXERCICE	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC-1999-01)	FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBIT D'EXERCICE	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC-1999-01)
(-) Utilisation			(-) Utilisation	477 252	
(+) Report			(+) Report	362 827	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBIT D'EXERCICE			FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBIT D'EXERCICE	648 128	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC au 31-12-20219 (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS	(1)	(3)	RESSOURCES	(2)	(4)
	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N		Ressources collectées de N = Compte de résultat	
1- MISSIONS SOCIALES	402 514	402 514	RESSOURCES	792 899	792 899
1-1 Réalisées en France	402 514	402 514	1-1 Dont en legs collectés	794 632	794 632
Actions réalisées directement	328 192	328 192	Dons manuels non affectés	147 381	147 381
Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	Dons manuels affectés	637 251	637 251
Accompagnement des projets	74 322	74 322	Legs et autres bénéfices non affectés	-	-
1-2 Réalisées à l'étranger	-	-	Legs et autres bénéfices affectés	-	-
Actions réalisées directement	-	-	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	8 267	8 267
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-	Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public	8 267	8 267
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	250 456	138 067	Produits financiers	-	-
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	138 067	138 067	Reprise FFUL	-	-
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées	17%	-	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	-	-
2-2 Frais de recherche de autres fonds privés	-	-	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	310 300	-
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-	4- AUTRES PRODUITS	2 634	-
2-4 Frais d'information et de communication	112 389	-	Produits financiers	2 679	-
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	89 867	-	Produits divers	54	-
Frais de gestion	89 867	-	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 105 633	-
Frais divers	89 867	-	II - REPRISSES AUX PROVISIONS	-	-
Charges financières	-	-	III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	61 564	-
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	742 837	540 581	IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC	-	245 326
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	-
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	306 890	-	TOTAL GENERAL	1 167 097	547 573
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	117 369	-	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	-	540 581
TOTAL GENERAL	1 167 096	540 581	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE	-	6 992
V - Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	-	-			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	-	-			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	-	540 581			

Le Compte Emploi Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément est établi selon le règlement ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 30 décembre 2018.

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2.

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Affectation des ressources aux emplois, spécialement des ressources collectées auprès du public :

Les méthodologies retenues concernant l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- Les ressources sur lesquelles la Fondation a liberté d'affectation sont identifiées,
- En leur sein, la part des ressources issues de la générosité du public (dons, legs et autres libéralités) et des autres produits accessoires d'exploitation (ventes objets, etc...) est identifiée,
- Des frais de gestion sont, au cas par cas, prélevés sur les collectes affectées et non affectées issues de la générosité du public.

Le conseil d'administration de la Fondation maintient en 2020 la démarche appliquée en 2019. Cette dernière prévoit d'appliquer une retenue de 10% sur l'ensemble des collectes au titre des frais de gestion, de communication et d'accompagnement exposés par la Fondation au titre des projets directement concernés par ces mêmes collectes.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) est égal au solde des fonds propres au 31-12-2019 retranché de la dotation initiale sous déduction des ressources non liées à la générosité publique. Le solde estimé en début d'exercice, étant négatif, a été remonté pour une valeur nulle.

Définition des missions sociales :

Les missions sociales de la Fondation Hospices Civils de Lyon sont fixées par les statuts : "La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes. Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants:

- Améliorer l'accueil et le confort des patients à l'hôpital,
- Favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches, y compris sur les conséquences de la maladie."

Toutes les missions sociales de la Fondation sont réalisées en France et sans intermédiaire.

Affectations des frais communs aux Missions Sociales, aux Frais de collectes et aux Frais de structure :

Les emplois ont été affectés selon la méthode du coût direct. Les dépenses non imputables directement sont ventilées en fonction de clés de répartition définies par la direction de la fondation, selon le type de dépenses.

Modèle économique :

Le modèle économique de la Fondation repose exclusivement sur la perception des dons, libéralités ou legs qui sont ensuite utilisés pour le financement de projets présentés par des structures tierces.

19

